

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés:**

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

**28 – BUDGET ANNEXE CAMPING M14 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 AU BUDGET 2022**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2021 au Budget Annexe Camping M14 comme suit :

- 30 502,68 € au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses de fonctionnement,

**Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	
	Déficit	3 781,02 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	34 283,70 €
	Déficit	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>30 502,68 €</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	1 820,91 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	4 721,50 €
	Déficit	
<b>Résultat comptable cumulé R001</b>	<b>Excédent</b>	<b>6 542,41 €</b>
<b>Résultat comptable cumulé D001</b>	<b>Déficit</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Besoin (-) réel de financement</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Excédent (+) réel de financement</b>		

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>Sous-total (R 1068)</b>	<b>0,00 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement	30 502,68 €
Recette non budgétaire au compte 110	
<b>Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1</b>	<b>30 502,68 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 502,68 €</b>
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

#### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté -	R 002 : excédent reporté :	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	<b>30 502,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 542,41 €</b>
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			<b>0,00 €</b>

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a pris acte.

#### Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 28/03/22  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20220322-67636-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

